



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 111777

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la campagne de communication menée par l'association « SOS Éducation ». Prétextant la défense de l'intérêt des enfants confrontés à une méthode d'apprentissage de la lecture semi-globale, les dirigeants de cette association ont récemment fait paraître dans de très nombreux quotidiens des communiqués comportant la mention « Publicité », au contenu particulièrement discutable. En effet, ce texte, qui a suscité la colère des syndicats enseignants, incite tous les parents d'élèves à dénoncer, sous le couvert de l'anonymat, les enseignants qui utiliseraient encore cette méthode d'apprentissage. Par ailleurs, les formules employées dans cet encart, menaçant de « graves séquelles » et de « dyslexie » les apprenants confrontés à la méthode semi-globale, sont de nature à provoquer une véritable panique chez les parents d'élèves. De très nombreuses familles sont désorientées et très inquiètes quant à l'avenir scolaire de leur enfant suite à ces publications catastrophistes. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner à la communauté éducative des orientations claires sur les méthodes préconisées par les programmes officiels et faire cesser des présentations aussi caricaturales.

Texte de la réponse

L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots conduisant à leur compréhension. Ces principes ont été réaffirmés par la circulaire du 3 janvier 2006 « Apprendre à lire », puis par l'arrêté du 24 mars 2006 qui modifie les programmes de l'école. Les maîtres sont donc tous amenés à conduire, sans attendre, un enseignement structuré du déchiffrement qui, pour être efficace, s'appuie sur les compétences développées à l'école maternelle. Ces instructions ne négligent évidemment pas la dimension de la compréhension : « le but de la lecture est d'accéder au sens précis des mots, puis des phrases, puis des textes... ». Afin de garantir un enseignement structuré et progressif au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, et singulièrement en classe de CP, des outils de formation ont été développés sous forme d'un guide thématique et d'un DVD diffusés dans toutes les écoles. Un suivi attentif de la mise en oeuvre de ces instructions est réalisé par les recteurs et les corps d'inspection qui sont en charge de la formation continue des maîtres. Le ministre s'est exprimé sur la question lors de son intervention à l'antenne du Mans de l'IUFM des Pays de la Loire le 9 novembre 2006. Un rapport de l'Inspection générale vient d'être publié sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111777

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12338

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2438